



L'info sécu du mois

Un message santé-sécurité pour les sapeurs-pompiers



En avril : 2 accidents en service
Total 2007 : 11 accidents en service

N°31
Mai 2007

Travail sur EPS = DANGER PERMANENT !

Intervenir sur un moyen aérien nécessite de respecter les règles élémentaires de sécurité.

**Sur le parc échelle = passage de
jambe + amarrage !**



L'amarrage est indispensable dans les situations de travail en hauteur. Veillez à utiliser correctement les ceinturons d'amarrage ou les baudriers du LSPCC pour votre sécurité.

- *Seul un conducteur habilité pilote le parc échelle !*
- *Pas de travail en hauteur pour les SPV mineurs !*



**Dans la nacelle
= amarrage !**

Le porte-lance sur EPS doit manœuvrer sa lance par des mouvements de haut en bas. Les mouvements latéraux (droite-gauche) sont à limiter car ils génèrent des efforts dangereux pour la stabilité de l'échelle.

**Dans tous les cas, le travail
en hauteur est dangereux !**

Vos questions par mail à l'adresse suivante :

chef.gptops@sdis09.fr ou
medecin.ddsis@sdis09.fr